

COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION C.S.O. – PROCES-VERBAL N°10/2018 MARDI 11 DECEMBRE 2018

Présidence Jean-Yves LE PRIELLEC
Présents Daniel AUBRY – Christophe CAMUS – Jean CLIENTI – Didier FEUILLOLEY – Frantz FRANCILLONNE – Pierre FRITEYRE – Robert GIRAUD – Michel MAHE – Jean-Claude REGNAULD – Alain TALARMIN
Excusés Éric ALBERT – Philippe LEYNIER
Assiste Philippe LAFOURCADE

1. Homologation des records

Homologation des records : il est demandé à la DSI de créer sur SIFFA record, les nouvelles catégories de records ? dont celles qui découlent automatiquement de l'existence de record du Monde ou d'Europe

❖ Meilleures Performances Françaises Relais Clubs – Etablis en 2018

Seniors Femmes

Relais Medley court (100m-200m-300m-400m)

2'13 "31 Haute Bretagne Athlétisme 13/10/18 Obernai

Seniors Hommes

Relais Medley court (100m-200m-300m-400m)

1'57 "25 Alsace Nord Athlétisme 13/10/18 Obernai

Juniors Hommes

Relais 4x1000m

10'05 "99 Entente Athlétique Grenoble 38 13/10/18 Obernai

Juniors Femmes

Relais 4x1000m – (en attente performance)

Relais Mixtes TCC (2 femmes + 2 hommes)

4x200m

1'35 "51 Haute Bretagne Athlétisme 13/10/18 Obernai

4x400m

3'35 "80 Entente Athlétique Grenoble 38 13/10/18 Obernai

❖ Améliorés, Egalés ou Etablis en 2018.

Records non homologués : manque le Contrôle Anti-dopage.

Espoirs Hommes

10 000m 28'22"02 IH WANDERS Julien 96 Eaa-s/l la foulée
d'Annemasse 07/08/18 Berlin (en attente de document de contrôle CAD)

10 000m 28'07"15 IH WANDERS Julien 96 Eaa-s/l la foulée
d'Annemasse 07/06/18 Oslo (réponse définitive, pas de contrôle effectué)

Record actuel :

10 000m 28'26"7 LEGRAND Philippe 58 White Harriers Suresnes
26/09/79 Saint-Maur

2. Informations

❖ Bureau fédéral

- Implantation de la Coupe de France à BLOIS les 12 et 13 octobre 2019
- Création du label « meeting national à thème », un cahier des charges sera rédigé rapidement
- Les nouvelles dénominations pour les catégories sont stipulées ainsi : MI/U16 - CA/U18 - JU/U20 - ES/U23

❖ Circulaires émises

- N°58 Tableau des minima qualificatifs aux championnats de France Elite indoor
- N°60 Précisions quant à la participation des CA/U18 aux championnats de France Elite indoor, sur les courses de 400 à 3000m.

❖ COT nationale 8 décembre : l'OFA nous a présenté les dénominations des qualifications des officiels techniques ; nous devons modifier nos textes en ce sens.

❖ La CNM nous a informés du non aboutissement de ses réflexions sur un système de points de pénalisation lors des épreuves de Marche aux interclubs.

❖ Le meeting national indoor de VITTEL ne pourra avoir lieu cette année à la suite d'un incendie dans les locaux.

3. Courrier reçus

- ❖ Pénalités : bien que les délégués CSO sur les divers Championnats de France en avaient établi la liste dans les 10 jours qui suivaient ; nous nous apercevons que les clubs ne reçoivent les avis qu'en ce moment. Jean Yves LE PRIELLEC se rapprochera de la direction financière pour entrevoir si possible une procédure plus rapide.
- ❖ 1^{er} tour interclubs et comportement de certains clubs : trois courriers nous sont parvenus (Bretagne- Normandie- Nouvelle Aquitaine) nous signalant l'attitude de certains clubs déclarant ne plus vouloir participer au premier tour organisé par les ligues, mais arguant renforcer leur équipe de nationale 2, faussant de ce fait la hiérarchie régionale. La CSO rappelle à tous que le premier tour est confié aux ligues, il leur appartient donc d'élaborer une réglementation adaptée, par exemple, ne serait-il pas possible de signifier aux clubs de N1 que leur équipe seconde ne participera pas à la finale régionale, garantissant ainsi l'éthique sportive puisque la réglementation fédérale interdit toute montée d'une équipe 2 en N1 ? D'autres pistes sont évidemment envisageables.

4. Saison hivernale 2019

- ❖ Réunion préparatoire 28 novembre France CA/U18 et JU/U20 indoor à Liévin → → Daniel AUBRY et J-Yves LE PRIELLEC. Les horaires seront adaptés afin de n'utiliser la cage du poids que le samedi.
- ❖ Validation des horaires France ES/23 et Nationaux Nantes 9-10 février 2019
- ❖ Validation des horaires France Elite à Miramas 16-17 février 2019
- ❖ Désignation des fonctions des Juges -Arbitres à Miramas
- ❖ Validation du jury principal pour les Championnats de France d'épreuves combinées et de marche à Rennes 2 et 3 février

5. Livret estival des compétitions

- ❖ Pour être en conformité avec l'OFA, modification des appellations de qualification des officiels dans nos textes.
- ❖ Relecture des adaptations et modifications au livret estival des compétitions. Rédaction définitive le 8 janvier.

6. Championnats de France estivaux

- ❖ Le tableau des minima et performances plancher CA/U18-JU/U20-ES/U23 devra être effectif le 8 janvier.
- ❖ Réunion préparatoire 26 novembre France CA/U18-JU/U20 à Angers → Daniel AUBRY et J-Yves LE PRIELLEC
- ❖ Réunion préparatoire le 6 décembre France Elite à St Etienne → J-Yves LE PRIELLEC
- ❖ A prévoir, pour fin janvier, une réunion préparatoire France ES/U23 à Châteauroux 29-30 juin 2019

7. Divers

- ❖ Calendrier des réunions 2019
 - 8 janvier/12 février/12 mars pour le premier trimestre
 - Possibilité d'organiser la CSO Nationale à Nantes, le jeudi 25 avril avant l'AG de la Fédération.
- ❖ Déclassement de Lille 4x200 m H à Blois et recalcul du classement final interclubs CA/U18-JU/U20.
- ❖ Rédaction de la modification du règlement des records (MPF : critères mixte et tout relais sauf 4x400 RF), travail confié à Frantz FRANCILLONNE pour communication à Pierre WEISS.
- ❖ Etat des commandes de dossards
- ❖ Suivi du tableau hébergement (Sylvaine BON)
- ❖ Alain TALARMIN nous fait part de la réflexion de la CNJ sur les juges de l'Equip'Athlé CA/U18 : la dénomination jeune juge ne concerne que les BE/U14 et Mi/U16, les CA/H18 ne peuvent donc être « jeune juge » et rapporter les points y afférents.
 - La préconisation est donc que chaque club apporte sur cet Equip'Athlé CA/U18, un juge de catégorie Ca/U18 qui rapporterait x points à son équipe.
- ❖ En complément d'une intervention d'Éric ALBERT le mois dernier, Alain TALARMIN signale également « une dérive » sur la réglementation des mutations :
 - Au regard de nos règlements sportifs, un athlète est considéré comme muté pendant une période courant de la date de sa qualification pour le club d'accueil jusqu'à la fin de la période de validité de sa licence.
 - Exemple de « dérive » : en juillet 2018, une athlète d'un club A mute dans un club B. En septembre il reprend sa licence dans le club B et donc ne sera plus considéré comme muté sportif.
 - Nous préconisons donc qu'une période de 10 mois soit instituée à partir de la date de la mutation. Période pendant laquelle l'athlète sera considéré comme muté sportif.

Jean-Yves LE PRIELLEC
PRESIDENT CSO